

Procès-verbal de l'assemblée

Président de séance : Alexis Desjardins
Secrétaire de séance: Philippe Schintowski

Nombre de présents: 10

Maud Chaboud, Alexis Desjardins, Livia Dewachter, Paolo Furgiuele, Virginie Garnier, Aurélie Loiseau, Philippe Schintowski, Jessica Serre, Céline Vilbert, Aurélie Vuillerme

5 excusés

Alain Héril, Amélie Leniaud, Maryse Frochot, Stéphanie Lacassagne, Stéphane Porcher

NB: Marina Moroni a tenté de nous rejoindre vers 20h15/30 mais Philippe n'a pas reçu l'information.

La séance est ouverte à 19h35.

Elle a été enregistrée avec un ¼ h de retard. La vidéo est disponible avec ce procès-verbal.

Le Président de séance a déroulé le bilan des activités 2022, et le Secrétaire de séance, le bilan financier et les perspectives 2023.

Quelques discussions ont eu lieu sur différents thèmes :

1) Panorama des outils de communication

Discord étant semblant moins utilisé, nous avons échangé sur les plus ou les moins des applications de communication que l'association propose.

Discord, sert plus à des sujets de fond ou dont la mémorisation est importante. Tous ne savent pas toutes les possibilités qu'il permet : génération d'alerte comme d'autres applications, salons audio et vidéo pour échanger ...

WhatsApp est plus connu, plus fluide. Mais le flux de messages est trop important pour certains. Pour les nouveaux adhérents, ils prennent l'application en cours de route donc ne bénéficient pas de l'historique des échanges.

Comment amener les gens sur Discord pour avoir plus de présence ? Sans doute en les formant aux alertes, au paramétrage de confidentialité.

Sur l'utilité de WhatsApp, il ressort que l'application pourrait être laissée à la seule initiative des administrateurs pour y publier des infos de l'association, dire ce qui se passe sur Discord. Ou bien simplement le fermer.

Procès-verbal de l'assemblée

Insta, avec 120 followers (a priori pro), est plus souhaité comme un outil de recrutement, comme une vitrine de l'association. Insta peut servir à faire de la promotion. Certains auraient souhaité utiliser Insta pour des sondages entre professionnels et pouvoir récupérer des coordonnées pour les contacter. Cela semble difficile à réaliser mais on pourrait au moins l'utiliser pour des sondages.

A ne pas oublier aussi, le site web, qui est aussi un outil d'information complémentaire.

2) Annuaire en ligne

30 personnes seulement signataires de la charte sont sur l'annuaire public. Désormais la signataire de la charte est obligatoire pour l'adhésion et le renouvellement. Une dizaine d'adhérents anciens n'ont pas envoyé leur charte signée et donc ne sont pas sur l'annuaire.

Il y a une adaptation à mettre en œuvre dans la mise en place de l'annuaire.

La carte dynamique est ergonomique et permet au visiteur d'avoir accès rapidement à l'information qu'il recherche.

La limite de cette seule proposition avec l'annuaire sous forme de carte est que cela limite les informations qui pourraient être apportées sur les outils qu'utilise le membre de l'association.

Également la carte dynamique ne permet pas de créer un maillage entre les membres et l'association pour favoriser le référencement du site de l'association.

À noter également que ce maillage pourrait avoir un effet positif pour les sites des membres de l'association (effet à relativiser mais non négligeable pour autant).

3) Abonder le site avec des fiches Ressources (exercices, protocoles, fiche de lecture ...)

L'association a été créée pour partager de l'information afin d'améliorer nos pratiques.

Les avis sont partagés. Certains considèrent que nous ne sommes pas institut de formation, que ce n'est pas de notre ressort de communiquer des protocoles et qu'il faut être prudent sur l'utilisation sans discernement. Le protocole fourni pourrait être accompagné d'un webinaire.

Les fondateurs de l'association ont travaillé l'année dernière sur des fiches thématiques par trouble de sexualité dans lesquelles il est suggéré des questions lors de l'anamnèse, des protocoles possibles qu'ils ont pu expérimenter. Ces fiches ne sont pas encore dans la bibliothèque, ce ne sont que des suggestions d'approche. Le métier de thérapeute nous a déjà appris qu'il n'y a pas d'automatisme en matière de psychothérapie.

Procès-verbal de l'assemblée

4) Bilan financier

A la demande d'un adhérent nous précisons que les frais d'hébergement du site (40€ par an) sont pris en charge par Alexis sur son propre abonnement, et que l'association les lui rembourse.

5) Activités prévisionnelles

Aujourd'hui l'association n'est pas assez « vivante », elle repose essentiellement sur les deux fondateurs qui y consacrent entre 1h à 3h par semaine en moyenne.

Pour la rendre plus vivante, que ce soit une ruche, les idées proposées sont retenues :

- Co-vision à 3-4 membres : petit groupe, 1 heure max, pour discuter de cas métier
- Table ronde sur un sujet avec un animateur
- Co-développement : un seul cas traité mais en plus grand nombre
- Webinaire mensuel par les membres : 30/40mn d'exposé, 20/30mn d'échanges.

Discord permet de faire des salons audio, visio sans autres besoins. A tester.

La préparation du Congrès 2024 a consommé tout le temps alloué à l'association au détriment des autres activités. Et le rythme d'avancement est trop lent. Les moyens financiers sont encore trop limités pour être sereins quant à l'organisation d'un tel événement.

Il faut prendre une décision rapide si le choix d'organiser le congrès en 2024 est maintenu ou si c'est en 2025 qu'il faut viser voire 2026.

Les adhérents rappellent la nécessité de rester humble, de faire peu mais de le faire bien. La rencontre de septembre était essentielle, enthousiasmante, et a satisfait de nombreuses personnes. On n'a donc pas forcément besoin de grands noms pour s'enrichir.

Dynamiser l'asso pour ramener plus de gens vers l'association devrait être la priorité.

Une adhérente propose que l'on fasse appel à candidature de bonnes volontés pour aider l'association. Nous allons lancer un doodle ou sondage sur ce thème.

Nous avons besoin d'aide pour la maintenance et l'amélioration graphique du site, pour accueillir les nouveaux adhérents (« pack welcome »), pour amener du contenu, pour faire des webinaires.

L'association ne peut pas prendre de stagiaire (en communication par exemple) car elle ne peut pas être employeur.

Procès-verbal de l'assemblée

6) Cotisations

La cotisation ne doit pas être dissuasive pour permettre une augmentation des adhésions. Nous avons proposé une augmentation de la cotisation en 2024 uniquement si le congrès devait se tenir en 2024 afin de pouvoir faire face aux acomptes de réservation de salles, au paiement de prime d'assurance.

La cotisation passerait alors à 50€. Les adhérents de l'association bénéficieraient d'un tarif préférentiel (à minima : -10€ ou voire plus).

Le résultat du vote est de 8 voix pour, 2 contre.

L'augmentation conditionnelle est donc votée.

Fin de séance à 21h15

Alexis Desjardins

Philippe Schintowski

